

**Conseil économique et social**Distr. générale
22 mars 2019Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Cinquième session
Marrakech (Maroc), 16-18 avril 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
**Appui apporté à la mise en œuvre du Programme 2030 et
de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, et progrès accomplis
aux niveaux régional et sous-régional**

Rapport sur le développement durable en Afrique 2019 : document de synthèse établi pour le Forum régional africain pour le développement durable

Messages clefs

- Des progrès sont en cours pour atteindre la cible relative à l'éducation primaire pour tous. Toutefois, la scolarisation est encore insuffisante et assurer un enseignement primaire de qualité aux enfants reste un défi ; les taux d'achèvement des études scolaires sont faibles et la proportion d'enfants non scolarisée reste élevée. Les mesures visant à rendre l'environnement scolaire attrayant, en particulier à faire en sorte que les enfants aient accès aux services de base et vivent dans un cadre éducatif sécurisant et de qualité, sont essentielles pour les inciter à s'inscrire et à continuer à aller à l'école et pour atteindre l'objectif de l'éducation pour tous. Les gouvernements, avec l'appui des partenaires de développement, de la société civile et du secteur privé, doivent investir davantage dans la création d'écoles et autres établissements scolaires adaptés aux enfants, aux handicapés et attentifs aux différences entre les sexes, l'objectif étant d'attirer et de retenir les apprenants à l'école.
- L'Afrique connaît aujourd'hui une croissance rapide de sa population. En 2018, on l'estimait à environ 1,2 milliard de personnes, avec une importante population jeune. La population mondiale devrait augmenter de 2,2 milliards d'ici 2050, et plus de la moitié de cet accroissement démographique se produira en Afrique. Pour tirer pleinement parti du dividende démographique potentiel qu'offre la population jeune du continent, les pays doivent adopter des politiques et des systèmes efficaces de développement du capital humain pour assurer la participation productive des jeunes, notamment dans les domaines de l'éducation, du développement des compétences et des soins de santé. En outre, il faudra créer un nombre croissant d'emplois décents et améliorer les infrastructures publiques pour suivre le rythme de la croissance démographique et faire en sorte que les jeunes s'engagent dans une activité économique rémunérée.

* ECA/RFSD/2019/1.

- Quatre ans après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, il ne fait aucun doute que l'Afrique doit faire beaucoup plus pour promouvoir une croissance inclusive. D'une manière générale, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) est inférieur à l'objectif de 7 % nécessaire pour parvenir au développement durable. Le PIB par habitant a augmenté à des taux très faibles (et a même diminué de fait dans certains pays) en raison de la croissance démographique élevée, de la faiblesse de la productivité et de l'insuffisance de l'adaptation technologique.
- La faible productivité du travail est un obstacle majeur aux efforts déployés par le continent pour promouvoir le développement durable. En 2018, la productivité du travail en Afrique n'a augmenté que de 0,8 %, contre 2,7 % au niveau mondial. Pour relever ce défi, il faut investir de manière soutenue dans la formation professionnelle et dans des mesures visant à diversifier les économies et à réduire le coût des affaires sur le continent.
- La création de la Zone de libre-échange continentale africaine et de l'Observatoire africain du commerce renforcera considérablement les efforts visant à promouvoir le développement durable et la transformation structurelle en Afrique. Au cours de la décennie avant 2016, les engagements en faveur de l'Afrique au titre de l'Aide pour le commerce ont plus que doublé : l'Afrique, hors l'Afrique du Nord, a enregistré une augmentation de 107 % et l'Afrique du Nord une augmentation de 153 %. Les Etats membres doivent ratifier l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et ouvrir leurs frontières pour faciliter la circulation des personnes et des biens.
- Bien que les taux de croissance économique aient été relativement élevés ces 25 dernières années, les inégalités de revenu et de richesse ainsi que les inégalités d'accès à la santé et à l'éducation se sont accentuées et les résultats obtenus dans ces domaines se sont aggravés. Des investissements soutenus dans les infrastructures et les services de base (y compris l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement et les mécanismes de protection sociale) et la multiplication des opportunités pour tous de participer à la sphère économique s'imposent pour lutter contre les inégalités croissantes. En outre, l'amélioration de l'accès à des infrastructures de qualité est un préalable important du développement industriel.
- Les besoins d'investissement pour réaliser les objectifs de développement durable en Afrique oscillent, selon les estimations, entre 600 et 638 milliards de dollars par an, soit l'équivalent d'environ un tiers du PIB du continent. Les dépenses d'infrastructure s'élèvent à elles seules à environ 72 milliards de dollars par an, mais le déficit de financement annuel se situe entre 50 et 93 milliards de dollars. Les pays africains doivent faire davantage pour mobiliser les ressources nationales pour le financement du développement durable, notamment en améliorant la gestion des recettes fiscales, en enravant les flux financiers illicites, en réduisant les coûts d'envois de fonds de l'étranger et en développant les marchés de capitaux pour attirer des investissements privés. Un outil d'estimation des coûts servant à calculer l'investissement nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable doit être mis au point pour produire des estimations précises au niveau des pays.
- L'amélioration de la gouvernance, le renforcement des institutions en vue de leur incorporation dans la législation nationale et la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ainsi que le suivi et la

communication d'informations sur les progrès réalisés dans ce domaine sont tous des facteurs décisifs pour la réalisation du développement durable en Afrique. De même, des mesures doivent être prises pour renforcer la gestion des ressources financières publiques et aligner les budgets nationaux sur les plans nationaux de développement.

- Le manque de données pour la plupart des indicateurs des objectifs de développement durable demeure un défi majeur pour l'établissement des situations de référence, la mesure et la communication d'informations sur les progrès réalisés en vue du développement durable en Afrique. Les gouvernements, avec l'appui des partenaires de développement, doivent créer des écosystèmes de données inclusifs pour pallier le manque de données nécessaires à une prise de décisions efficace. Ils devraient revoir leurs stratégies nationales actuelles de développement des statistiques, les besoins en capacités, les cadres juridiques, ainsi que les actifs et les lacunes de données aux niveaux national, infranational et communautaire afin d'assurer l'inclusion et de renforcer les rôles des diverses parties prenantes engagées dans la production et l'utilisation de données. Les gouvernements devraient prendre l'initiative de veiller à ce que les coûts associés à la production et à la diffusion des données requises soient financés par des ressources intérieures durables.

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement. À la CEA, le rapport est coordonné par la Section de la planification du développement de la Division de la macroéconomie et de la gouvernance.

2. Le Rapport sur le développement durable de l'Afrique 2019 est aligné sur le thème du Forum politique de haut niveau de 2019, qui est "Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité". Le rapport porte sur six objectifs de développement durable : objectif 4 - Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ; objectif 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. objectif 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre objectif 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; objectif 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ; et objectif 17 – Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.

II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre

3. L'année 2019 marque le quatrième cycle d'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique. Les six objectifs dont il est rendu compte cette année marqueront la fin de l'examen de la " situation de référence " des 17 objectifs et prépareront la voie à un examen de l'ensemble des 17 objectifs en 2020. La présente section met en lumière les progrès accomplis dans la réalisation des six objectifs susmentionnés.

A. Objectif 4 - Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous

4. L'objectif 4 définit de nouvelles ambitions pour l'éducation, notamment un enseignement de qualité et l'apprentissage pour tous les enfants d'ici 2030 depuis l'enseignement préscolaire jusqu'au second cycle de l'enseignement secondaire. L'Agenda 2063 veut des citoyens bien instruits et une révolution des compétences appuyée sur la science, la technologie et l'innovation.

5. *Des progrès ont été accomplis dans la réalisation de la cible relative à l'éducation primaire pour tous en Afrique* ; toutefois, la scolarisation est encore insuffisante et assurer un enseignement de qualité reste un défi. Au niveau mondial, le Cadre d'action Éducation 2030 a été adopté par la communauté internationale de l'éducation en novembre 2015 comme feuille de route pour guider la communauté internationale et les gouvernements dans les efforts qu'ils mènent pour atteindre l'objectif 4. Au niveau continental, la Commission de l'Union africaine a élaboré une stratégie continentale décennale de l'éducation pour l'Afrique dont le but est de créer un citoyen africain nouveau qui sera un agent de changement efficace pour le développement durable du continent.

6. L'Afrique, hors Afrique du Nord, a un faible taux d'achèvement des études - 64 % dans le primaire, 37 % dans le premier cycle du secondaire et 27 % dans le second cycle du secondaire. C'est également dans la sous-région que la proportion de la population non scolarisée est la plus élevée (21 % dans le primaire, 36 % dans le premier cycle du secondaire et 57 % dans le second cycle du secondaire). En conséquence, des efforts et des investissements supplémentaires s'imposent si l'on veut atteindre la cible consistant à faire en sorte que, d'ici à 2030, toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité qui puisse les doter d'acquis véritablement utiles. Les données concernant les élèves de deuxième et de troisième année qui ont atteint les niveaux minimums de compétence en mathématiques ne sont disponibles que pour 14 pays sur la période 2011-2015.

7. *Les soins, la nutrition et la stimulation de la petite enfance sont essentiels aux stades de développement d'une personne, et ont des répercussions tout au long de sa vie sur la réussite scolaire, le revenu et le bien-être.* L'éducation de la petite enfance est bénéfique pour le développement éducatif des jeunes enfants dès leur entrée à l'école. Toutefois, la participation aux programmes de développement de la petite enfance en Afrique, hors Afrique du Nord, reste faible : la participation aux activités d'apprentissage organisé a été estimée à seulement 41 % en 2016. Les taux de scolarisation sont légèrement plus élevés chez les garçons que chez les filles. On dispose de très peu de données au niveau des pays et la qualité de ces données varie considérablement.

8. Des disparités entre les sexes en matière de scolarisation sont observées à tous les niveaux de l'enseignement en Afrique. Les écarts sont plus marqués au deuxième cycle du secondaire, l'Afrique, hors Afrique du Nord, affichant la parité la plus faible (0,82 %). Toutefois, la plupart des pays africains ont atteint la parité entre les sexes dans la participation aux activités d'apprentissage organisé un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire.

9. L'accès aux services de base tels que l'eau potable, l'électricité et l'Internet est faible et représente un défi pour l'amélioration de l'apprentissage. En 2016, seulement 49 % des établissements d'enseignement secondaire supérieur en Afrique, hors Afrique du Nord, offraient un accès à l'eau potable. Alors que plus de 90 % des écoles (tous niveaux confondus) d'Afrique du Nord avaient accès à l'électricité en 2016, les taux pour le reste du continent n'étaient

que de 37 % dans le primaire, 52 % dans le premier cycle du secondaire et 55 % dans le second cycle du secondaire. Les données concernant la proportion d'écoles ayant accès à l'Internet à des fins pédagogiques ne sont disponibles que pour neuf pays.

B. Objectif 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

10. L'Afrique a connu une croissance soutenue d'environ 4,5 % par an au cours de la première décennie et demie qui s'est écoulée jusqu'en 2015. Les taux de croissance ont été soutenus par la stabilité macroéconomique et une croissance robuste dans d'autres régions, les prix élevés des produits de base et les efforts entrepris au niveau régional pour consolider les fondamentaux macroéconomiques. Après la reprise économique mondiale qui a suivi la récession de 2008-2009, le PIB de l'Afrique a connu une croissance régulière, proche de 4 % par an sur la période 2010-2015 et d'environ 3,2 % sur la période 2017-2018, bien au-dessus de la plupart des autres régions. Cette évolution a contribué à la réduction de la pauvreté et à d'autres améliorations socioéconomiques. Les perspectives à long terme demeurent positives, du fait de la solidité des fondamentaux économiques, de la demande croissante d'exportations de produits de base et des facteurs démographiques. Le vieillissement de la population mondiale crée un potentiel de croissance pour la jeune population africaine - dans les 20 prochaines années, la population active du continent devrait atteindre près de 1,1 milliard de personnes.

11. La croissance a ralenti ces dernières années en raison de la faiblesse de l'économie mondiale, de la baisse des prix des produits de base, du durcissement des conditions financières mondiales, des conflits internes et de l'instabilité. De plus, les faibles niveaux d'adaptation technologique, l'accès limité au capital et l'importance du secteur informel ont tous miné la productivité. La croissance en Afrique a été estimée à 3,6 % en 2018, et pour l'Afrique hors Afrique du Nord, à seulement 3,1 %. Ce chiffre est bien en deçà des 7 % de croissance annuelle nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. Par ailleurs, en raison des taux de croissance démographique élevés des pays africains, la croissance du PIB par habitant reste faible. En effet, le revenu par habitant n'a augmenté que de 1,9 % par an pendant la période 2000-2016. À titre de comparaison, le taux de croissance du revenu par habitant a été de 3,3 % entre 2002 et 2008 (avant la crise financière mondiale de 2008).

12. *La productivité du travail est faible dans un grand secteur informel. La consommation de matériaux reste faible.* Le taux moyen de croissance de la productivité du travail en Afrique est faible (1,4 % par an sur la période 2001-2018), contre 5,7 % en Asie de l'Est. Dans de nombreux pays africains, l'emploi dans le secteur informel est élevé et peut atteindre 50 % dans certains secteurs non agricoles. Toutefois, l'augmentation de la productivité du travail et de l'emploi dans le secteur formel montre que l'Afrique rattrape le reste du monde sur la croissance économique et l'emploi. Avec 4,8 tonnes par habitant en 2017 et un taux de croissance de seulement 14 % sur la période 2000-2017, la consommation matérielle du continent est très faible par rapport aux autres régions du monde.

13. La cible consistant à parvenir au *plein-emploi productif et à un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes, les jeunes et les personnes handicapées, ainsi qu'à l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale*, est loin d'être atteinte. Dans la plupart des pays, les femmes gagnent moins que les hommes et celles qui travaillent dans l'agriculture connaissent

des écarts de revenus allant jusqu'à 30 %. Les écarts de rémunération entre hommes et femmes sont moins prononcés dans les autres secteurs.

14. La fenêtre d'opportunité pour tirer parti d'un dividende démographique n'est pas pleinement exploitée en raison du taux de chômage élevé des jeunes (12,4 %) et de la forte proportion de jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation (29 %, contre 20 % en 2010). Malgré les effets néfastes qu'il a sur l'apprentissage, la croissance physique et mentale et les revenus futurs des enfants, le travail des enfants en Afrique reste endémique et est exacerbé par la pauvreté chronique et la dynamique culturelle. Le problème est particulièrement grave en Afrique, hors Afrique du Nord, où l'on estime que plus de 72 millions d'enfants sont engagés dans des activités économiques de survie, dont 31 millions dans des travaux dangereux. Au cours de la période 2010-2017, les accidents non mortels ont diminué rapidement d'environ 40 % et 26 %, respectivement chez les travailleurs et les travailleuses.

15. *L'accès aux services financiers (banque, assurance, etc.) est faible, avec d'importants écarts entre les sexes* : seulement 43,6 % et 32,5 % de la population adulte en Afrique et en Afrique du Nord, respectivement, ont un compte bancaire, alors que la moyenne mondiale est de 68,5 %. Le nombre d'agences bancaires pour 100 000 adultes était estimé à 7,9 en 2017. Le nombre de guichets automatiques de banque (GAB) pour 100 000 adultes a presque triplé, passant de 6,1 en 2000 à 18,2 en 2017. Seulement 37 % des femmes en Afrique, hors Afrique du Nord, ont accès aux services financiers, contre 49 % des hommes ; l'écart est plus important en Afrique du Nord.

16. *L'Aide pour le commerce s'améliore et continuera de soutenir la croissance économique et le développement en Afrique.* Au cours de la décennie avant 2016, les engagements en faveur de l'Afrique au titre de l'Aide pour le commerce ont plus que doublé : l'Afrique, hors Afrique du Nord, a enregistré une augmentation de 107 % et l'Afrique du Nord une augmentation de 153 %. La Zone de libre-échange continentale africaine et l'Observatoire africain du commerce apporteront une contribution importante à la réalisation du développement durable et à la transformation structurelle.

C. Objectif 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

17. Les inégalités de revenu et de richesse, d'accès à la santé et à l'éducation et de résultats en Afrique se sont creusées à mesure que les pays africains ont atteint des taux de croissance économique relativement élevés ces 25 dernières années. On observe d'importantes inégalités de revenus aux niveaux régional, national, international, communautaire et au niveau des ménages. En outre, il importe d'examiner non seulement les taux de croissance globaux, mais aussi la manière dont cette croissance est réalisée, car les sources de croissance peuvent avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté. La croissance en Afrique est largement tirée par les exportations de produits de base à forte intensité de capital, ce qui favorise une croissance volatile, souvent loin d'être inclusive, qui n'a guère d'impact sur l'emploi et la réduction de la pauvreté. Ainsi, l'Afrique dans son ensemble souffre de taux élevés de chômage, de sous-emploi et d'emplois vulnérables.

18. *Les opportunités de bénéficier d'un enseignement de qualité et de participer à des activités économiques de nature à accroître les revenus s'améliorent très lentement, ce qui limite la croissance des revenus des populations les plus vulnérables.* Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 10 dépendent de ceux accomplis concernant d'autres objectifs, en particulier l'objectif 1 sur la pauvreté, l'objectif 2 sur la faim, l'objectif 3 sur la santé et l'objectif 4 sur une éducation de qualité. De même, les progrès

accomplis dans la réalisation de l'objectif 10 ont des effets positifs sur la réalisation des autres objectifs.

19. *L'Afrique est l'une des régions les plus inégales du monde.* Estimées à l'aide du coefficient de Gini, les inégalités de revenu en Afrique, hors Afrique du Nord, étaient d'environ 0,43 en 2011. L'Afrique abrite 7 des 10 pays les plus inégaux du monde, et son indice de développement humain chute de 33 % si l'on tient compte des inégalités. En 2013, la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (c'est-à-dire gagnant moins de 1,90 dollar par jour) était estimée à 34,8 %. En Afrique centrale, l'extrême pauvreté est estimée à 54 %, contre 43,3 % en Afrique de l'Ouest, 41 % en Afrique de l'Est, 17,7 % en Afrique australe et seulement 2,7 % en Afrique du Nord. L'écart de pauvreté, qui mesure la différence entre le revenu et le seuil de pauvreté, a été estimé à 13,5 % en 2013.

20. L'aggravation des inégalités nuit aux progrès en matière d'élimination de la pauvreté, de prospérité mondiale et régionale, de paix et de sécurité, de cohésion sociale et de développement humain. Les inégalités au niveau des ménages ont pour conséquence que ce sont les enfants et les femmes qui sont le plus durement touchés par la pauvreté. Près de la moitié (49 %) des enfants d'Afrique, hors Afrique du Nord, vivent dans l'extrême pauvreté.

21. *Les revenus des plus pauvres ne s'améliorent que lentement et les systèmes de protection sociale sont faibles.* Au moins deux pays africains (Burkina Faso et Namibie) ont signalé des taux de croissance de plus de 5 % des revenus des 40 % les plus pauvres de la population pendant la période 2012-2016. Quatre pays ont toutefois enregistré une croissance négative des revenus de ce groupe : l'Afrique du Sud (-1,3 %), le Niger (-0,06 %), l'Ouganda (-2,2 %) et la Zambie (-0,6 %). Les systèmes de protection sociale soutiennent très peu de personnes : en 2015, seulement 5 % des chômeurs en Afrique recevaient des prestations en espèces, contre 22 % au niveau mondial. Malgré les progrès réalisés ces dernières années, plusieurs pays ont au moins une loi discriminatoire dans leur cadre juridique.

22. Au-delà du revenu et de la richesse, les inégalités se manifestent par des disparités dans l'accès aux services sociaux. En 2015, seulement 43 % de la population rurale en Afrique, hors Afrique du Nord, avaient accès à l'eau potable, contre 82 % de la population urbaine. De même, 37 % seulement de la population rurale avait accès à l'électricité, contre 88 % en Afrique du Nord.

D. Objectif 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

23. L'objectif 13 engage les États à " prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions " et souligne la nécessité mondiale d'atténuer les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et de tenir compte des dommages déjà causés par les changements climatiques. Il reconnaît que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la principale instance internationale et intergouvernementale de négociation de la réponse mondiale aux changements climatiques. Les gouvernements et toutes les autres parties prenantes sont invités à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Cet objectif est étroitement lié aux autres objectifs et à l'Agenda 2063, à l'Accord de Paris de 2015 et au Cadre de Sendai, et est riche d'implications pour ces objectifs et ces textes. Selon le Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur le réchauffement de la planète de 1,5 °C, publié en 2018, il est encore possible de limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels si des mesures urgentes sont prises pour réduire de moitié les émissions d'ici 2030 et atteindre un niveau d'émissions net nul en 2050. Ce

rapport a apporté une contribution cruciale au processus de négociation de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Katowice (Pologne) en décembre 2018.

24. *Malgré la disponibilité limitée de données pertinentes, il semble probable que l'Afrique progresse dans la réalisation de l'objectif 13.* Un certain nombre d'initiatives, dont la Déclaration de Dakar de l'Assemblée générale du Conseil des ministres africains chargés de l'eau sur la priorité à donner à la sécurité de l'eau et à l'assainissement dans le Programme de développement pour l'après-2015 (2014) et la Déclaration de Ngor sur l'assainissement et l'hygiène (2015), facilitent les efforts visant à faire face aux changements climatiques. En outre, la Banque africaine de développement a recensé cinq domaines prioritaires - les " cinq priorités élevées " - et a également adopté la croissance verte et inclusive comme objectif principal de sa stratégie décennale pour la période 2013-2022 visant à promouvoir la transformation économique et améliorer la qualité de la croissance en Afrique.

25. *Les pays africains adoptent une approche en deux étapes pour mettre en œuvre le Programme d'action pour l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Afrique.* La première étape prévoit une évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action élargi pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de réduction des risques de catastrophe (2006-2015), conformément au Cadre d'action de Hyogo ; et la deuxième la révision du Programme d'action élargi. Un examen récent montre que la coordination et les partenariats sont renforcés dans de nombreux domaines visés par le Programme d'action élargi et contribuent à la réalisation des objectifs du Cadre de Sendai. Presque tous les pays africains ont soumis leurs contributions déterminées au niveau national à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et six ont soumis à nouveau une version révisée de ces contributions. En février 2019, six pays avaient présenté la première version de leurs plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques. L'instance de coordination de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national pour l'Afrique a été établi par la Banque africaine de développement en 2018 pour servir de centre de ressources pour les pays africains, dans l'accomplissement de leurs obligations au titre de l'Accord de Paris. L'instance de coordination se concentre sur trois domaines d'appui clés : la promotion d'une action à long terme en faveur du climat ; la mobilisation des moyens de mise en œuvre dans les domaines de la finance, du renforcement des capacités, de la mise au point et du transfert de technologies ; et la coordination, la mobilisation et les partenariats pour assurer l'utilisation efficace des ressources disponibles.

E. Objectif 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

26. Cet objectif se retrouve dans les aspirations de l'Agenda 2063 : Aspiration 3 - Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit ; et dans l'Aspiration 4 - Une Afrique pacifique et sûre. La réalisation des objectifs de développement durable est inextricablement liée à la présence de la paix aux niveaux national, infranational et local. Pour parvenir au développement durable, il est important que les sociétés soient inclusives dans tous les domaines de l'activité humaine.

27. Les progrès réalisés dans la réduction de la violence et des taux de mortalité qui y sont associés sont faibles, et les données sont très lacunaires. Parmi les pays d'Afrique pour lesquels des données sont disponibles, 25 ont

enregistré entre 100 et 5 000 décès pour 100 000 habitants en 2015. Seuls 18 pays ont signalé le pourcentage d'enfants âgés de 1 à 14 ans qui ont subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques (ou les deux) de la part des aidants. Dans ces pays, 60 % des enfants ont indiqué qu'au cours du mois précédent, ils avaient été soumis à des châtiments corporels ; En outre, plus de 80 % des enfants de 12 pays ont déclaré avoir subi une forme de châtiment physique.

28. Au cours de la période 2014 – 2016, seuls neuf pays africains ont signalé des estimations relatives à l'âge et au sexe des victimes détectées de la traite. Les victimes de la traite sont principalement des jeunes femmes et plus de 40 % des victimes signalées sont des filles de moins de 15 ans. Les garçons sont tout aussi vulnérables à la traite des enfants âgés de 15 ans et plus. Dans les neuf pays pour lesquels des données sont disponibles, une femme sur dix âgée de 18 à 29 ans, et jusqu'à 15 % des femmes vivant dans des zones de conflit, ont été victimes de violences sexuelles.

29. L'état de droit et l'égalité d'accès de tous à la justice s'améliorent lentement. Parmi les pays pour lesquels des données sont disponibles, 15 % ont indiqué que plus de 50 % des personnes en détention n'avaient pas encore été condamnés, tandis que 18 % ont fait savoir que plus de 20 % ne l'avaient pas été. Ces chiffres montrent que les installations et les procédures permettant d'accélérer les procès et la condamnation des détenus restent insuffisantes dans de nombreux pays.

F. Objectif 17 - Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

30. Les besoins de financement pour le développement durable en Afrique sont importants, avec des estimations allant de 0,5 à mille milliards de dollars. Les besoins d'investissement pour réaliser les objectifs de développement durable en Afrique oscillent, selon les estimations, entre 600 et 638 milliards de dollars par an, soit l'équivalent d'environ un tiers du PIB du continent. Les dépenses d'infrastructure représentent à elles seules environ 72 milliards de dollars par an, dont 65 % proviennent des ressources intérieures fournies par les gouvernements africains, 25 % du secteur privé et 10 % des partenaires de développement. Le déficit annuel de financement des infrastructures se situe entre 50 et 93 milliards de dollars. La réalisation de l'accès universel à l'énergie d'ici 2025 nécessitera un investissement de 30 milliards de dollars et de 55 milliards de dollars par an. Les pays devraient tenir compte de ce qui suit :

- Pour mieux comprendre les besoins d'investissement pour la mise en œuvre des deux programmes dans chaque pays, des estimations plus précises s'imposent au niveau national. Ces estimations aideront à orienter l'action à mener et les investissements sur le terrain ;
- Un outil d'estimation des coûts de la mise en œuvre des objectifs de développement durable qui peut générer des estimations précises pour chaque pays, ainsi que des modèles d'analyse des politiques pour aider à prioriser les investissements critiques, devrait être mis au point.

31. *Malgré des améliorations, les ratios recettes publiques/PIB restent faibles en Afrique.* Les recettes publiques totales en pourcentage du PIB en Afrique n'ont représenté en moyenne que 24,7 % entre 2000 et 2017. Toutefois, le ratio des impôts au PIB est passé d'environ 12 % en 2000 à 16 % en 2014, soit un peu plus que la moyenne mondiale de 14 % en 2015.

32. Les flux financiers illicites et les pots-de-vin continuent d'entraver les efforts de mobilisation de ressources. À leur point culminant de 2014, les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique ont atteint environ 8 % du PIB, provoquant des pertes annuelles de quelque 50 milliards de dollars (aux prix de 2016) En outre, 26,7 milliards de dollars en moyenne ont quitté l'Afrique par d'autres voies au cours de la période 2005-2014. Les fausses factures commerciales à elles seules ont représenté des pertes d'au moins 73 milliards de dollars par an entre 2000 et 2015.

33. L'augmentation du niveau d'endettement est préoccupante. L'augmentation du niveau de la dette et des frais de service de la dette qui y sont associés constitue un obstacle majeur à une plus grande mobilisation des financements en Afrique. L'Afrique a récemment connu une hausse de la dette publique et de la dette extérieure, qui sont passées respectivement de 48,4 et de 26,5 % en 2017 à 50 et 27 % en 2018. Le ratio de la dette totale du continent par rapport au PIB est monté d'environ 35,5 % en 2017 à 37,6 % en 2018. Le niveau de la dette extérieure est particulièrement élevé dans les pays importateurs de pétrole et les pays riches en minéraux, où la dette extérieure est respectivement estimée à 45,4 et 62 % du PIB.

34. Tendances à la baisse de l'aide publique au développement. Ce type d'assistance offre aux pays africains un moyen essentiel de mobiliser des financements pour des projets d'investissement importants, favorisant ainsi la stabilité et une croissance inclusive. Au cours des trois décennies avant 2017, l'Afrique a été le principal bénéficiaire de l'aide publique au développement (43 % du total). En 2017, l'aide à l'Afrique était estimée à quelque 29 milliards de dollars ; Toutefois, sa contribution à la promotion d'un développement inclusif et durable, et de la bonne gouvernance a été largement remise en question.

35. *Des efforts régionaux s'imposent pour stimuler la mobilisation de ressources en Afrique.* Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement pour 2015 souligne la nécessité de disposer de cadres de financement nationaux intégrés pour tirer parti du potentiel de tous les flux financiers, privés ou publics, en faveur du développement durable. Lors de la Conférence, les chefs d'État et de gouvernement et des représentants de haut niveau se sont engagés à mobiliser des ressources intérieures, considérées comme source la plus vaste et la plus importante de financement du développement durable. Le Programme d'action d'Addis-Abeba met l'accent sur sept pistes d'action propres à renforcer le financement du développement durable : accroître et améliorer la mobilisation de ressources intérieures ; promouvoir les entreprises et les financements privés nationaux et internationaux ; renforcer la coopération internationale au développement ; faire du commerce international un moteur de développement ; examiner le problème de la dette et de la viabilité de la dette ; promouvoir la science, la technologie et l'innovation et renforcer les capacités ; et analyser les problèmes systémiques concernant la bonne gouvernance et les politiques macroéconomiques prudentes.

36. La formation brute de capital fixe, mesure importante d'investissement, n'a cessé d'augmenter d'environ 18 % du PIB en 2000 à 23 % du PIB en 2017, pour partie grâce à l'amélioration du climat des investissements. C'est en Afrique du Nord que la formation de capital fixe est restée la plus élevée, et elle y a atteint près de 30 % du PIB. Les envois de fonds des communautés de la diaspora sont une source importante de recettes en devises et, dans certains pays, ils constituent une source de financement plus importante que l'investissement étranger direct. En 2017, le total des envois de fonds vers l'Afrique a atteint près de 77 milliards de dollars (environ 4,3 % du PIB).

37. *L'investissement étranger direct est un moyen important de financer la croissance et le développement en Afrique, mais beaucoup reste encore à faire*

pour améliorer le climat des investissements. De meilleures infrastructures, un meilleur accès à l'électricité et des politiques visant à faciliter les activités des entreprises ainsi que des politiques et des réglementations appropriées en matière d'investissement s'imposent pour garantir la conformité des investissements, des produits et des services aux normes nationales et internationales, notamment en matière de santé et de sécurité. L'investissement étranger direct en Afrique a nettement diminué, passant de près de 57 milliards de dollars en 2015 à moins de 42 milliards de dollars en 2017, soit une baisse d'environ 26 % sur deux ans. Cette baisse a été pour partie précipitée par la baisse des cours mondiaux des produits de base et l'atonie des taux de croissance sur le continent. Sur une note plus positive, les flux d'investissement étranger direct en Afrique devraient croître de 20 % en 2018 pour atteindre quelque 50 milliards de dollars, principalement en raison de l'accélération des efforts d'intégration régionale, de la remontée attendue des prix des produits de base et des investissements dans les infrastructures.

38. *Les marchés financiers offrent une plateforme importante pour mobiliser des capitaux à long terme.* Les marchés de la dette et des actions offrent tous deux des possibilités de mobilisation de ressources auprès de sources intérieures et extérieures. Les marchés de capitaux actifs sont une indication de la stabilité économique et politique et du potentiel d'investissement, et peuvent inciter les investisseurs (y compris les nationaux de la diaspora) à injecter leur argent dans un pays. Toutefois, les quelques marchés de capitaux qui existent déjà en Afrique sont encore relativement peu sophistiqués et peu connectés aux marchés de capitaux mondiaux. L'Afrique représente moins de 1 % de la capitalisation boursière mondiale. En décembre 2018, seuls 29 pays africains disposaient de bourses de valeurs fonctionnelles. La capitalisation boursière totale n'était que de 732 milliards de dollars en 2014, et la capitalisation boursière moyenne des 20 pays couverts par l'indice ABSA (Africa Financial Markets) ne représentait que 56 % du PIB en 2018.

III. Nouveaux enjeux, défis et possibilités d'amélioration de la mise en œuvre

39. Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ont des échéanciers différents (15 ans pour le Programme 2030 et 50 ans pour l'Agenda 2063, divisé en cinq plans décennaux de mise en œuvre), ce qui rend les comparaisons des cibles difficiles. Des outils sont s'imposent donc pour aligner les deux programmes sur les cadres nationaux de développement et les y intégrer.

40. Si les questions relatives aux changements climatiques, telles que les inégalités aux niveaux national et régional, la gestion durable des écosystèmes terrestres, la désertification, la conservation de la biodiversité et la dégradation des terres sont importantes pour la réalisation des objectifs de développement durable, elles ne sont pas pour autant pleinement traitées dans l'actuel plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

41. Le fonctionnement efficace des institutions nationales des droits de l'homme est essentiel pour garantir le respect universel des droits de l'homme. Quelque 38 % des pays africains ont créé des institutions nationales de défense des droits de l'homme qui se conforment aux normes internationales et 20 % ont créé des institutions des droits de l'homme qui respectent partiellement ces normes.

42. D'importantes lacunes existent dans les données concernant un certain nombre d'indicateurs comme la fréquentation scolaire, les changements climatiques, le revenu ventilé par sexe et par âge, et dans de nombreux cas, des méthodologies sont en train d'être mises au point pour les combler. Les données officielles et les capacités statistiques permettant de mesurer et de comparer de manière adéquate les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de

développement durable 16 sont limitées : de nombreux pays n'ont ni les données ni les capacités nécessaires pour savoir si leurs citoyens ont accès à la justice. Le principal obstacle est que nombre de contrôles et contreponds qui favorisent la bonne gouvernance entravent directement les activités des autorités chargées de veiller à ce que ces contrôles et contreponds soient établis et mis en œuvre.

43. L'accès aux services et installations de base dans les écoles, notamment l'électricité, l'eau potable et l'Internet, reste faible en Afrique. Cette situation donne lieu pour partie à des taux d'abandon scolaire élevés. Il importe de redoubler d'efforts pour établir des normes convenues à l'échelle mondiale pour mesurer la compétence professionnelle.

44. La mobilisation de ressources suffisantes pour répondre aux besoins d'investissement des pays africains, l'amélioration de la gestion des recettes fiscales et non fiscales, l'enrayement des flux financiers illicites et le développement des marchés de capitaux sont autant d'éléments essentiels pour une croissance économique soutenue et la réduction de la pauvreté.

IV. Tenir la promesse concernant les moyens de mise en œuvre

45. *Il convient d'avoir une approche harmonisée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.* Les deux programmes étant intégrés, leur mise en œuvre et l'établissement de rapports les concernant devraient l'être tout autant. Les politiques de développement devraient viser non seulement à favoriser l'accès universel aux biens et services de base (éducation, alimentation, soins de santé, logement, eau et énergie et mécanismes de protection sociale), mais aussi à améliorer la qualité de ces services et leur impact sur le développement. Si l'on a obtenu des progrès considérables en matière de scolarisation grâce aux efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, l'on ne s'est pas suffisamment intéressé à la scolarisation dans l'enseignement secondaire et supérieur et aux résultats scolaires des élèves : ces questions appellent une attention accrue. De même, les politiques socioéconomiques devraient permettre une répartition équitable des revenus.

46. La CEA dirige l'élaboration d'un ensemble d'outils de planification et d'établissement de rapports intégrés qui permettront d'aligner les deux programmes et de faciliter leur intégration dans les plans de développement nationaux, laquelle intégration contribuera à réduire les coûts associés à la transposition dans le droit interne des dimensions majeures des deux programmes et à l'établissement de rapports sur les progrès réalisés en vue de leur exécution.

47. En janvier 2018, le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine ont signé le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont le but est de faciliter l'exécution de ces deux programmes. Il convient à présent d'apporter un appui coordonné aux pays africains entreprenant des examens nationaux volontaires afin de leur permettre d'améliorer la qualité de leurs rapports nationaux et de soutenir leurs efforts en vue de mettre en œuvre les deux programmes et de donner suite aux recommandations en la matière.

V. Conclusions

48. L'Afrique fait des progrès concernant les objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, même si ces progrès varient considérablement d'un objectif à l'autre, d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays. Réaliser

le développement durable et remédier aux faiblesses des structures de gouvernance exigent des ressources considérables dont le manque entrave beaucoup les progrès. La lenteur de la croissance du revenu par habitant, conjuguée à un taux de chômage élevé et à des inégalités profondément enracinées, a de graves répercussions sur l'objectif fondamental du continent qui est d'éliminer la pauvreté en une génération. La faiblesse des fondamentaux économiques se traduit par la lenteur des progrès concernant le développement durable et la transformation économique. Les pays d'Afrique doivent renforcer leurs fondamentaux macroéconomiques, notamment en réduisant les déficits budgétaires, le niveau d'endettement et l'inflation, afin d'améliorer leur résistance aux chocs internes et externes et de favoriser la viabilité économique. Une gestion efficace des ressources naturelles pourrait permettre de générer des recettes non négligeables pour soutenir le développement durable. Créer des emplois exige des efforts accrus tendant à renforcer les compétences des travailleurs, en particulier les jeunes, à soutenir le développement d'un secteur privé solide, à rendre le secteur public plus efficace, à promouvoir l'adaptation technologique et à combattre la corruption. Les lacunes dans les données constituant un problème important qui continue d'entraver l'établissement de rapports efficaces, les gouvernements devront créer un environnement favorable à l'établissement de données inclusives.

A. Recommandations stratégiques

49. Les recommandations stratégiques sont les suivantes :

a) **Les mesures de lutte contre les changements climatiques sont une priorité et relèvent de la responsabilité de toutes les parties prenantes.**

Étant donné que les États membres ne disposent pas des mêmes moyens de réaction aux changements climatiques et de gestion des risques de catastrophe, s'agissant notamment de données et de systèmes de suivi et d'évaluation, les initiatives de renforcement des capacités devraient reposer sur des évaluations globales des besoins et être adaptées au contexte national. Il importe de définir les synergies et les relations entre le Programme 2030, l'Agenda 2063 et le Cadre d'action de Sendai et d'intégrer les objectifs énoncés dans ces instruments dans les plans nationaux de développement, le but étant de promouvoir une mise en œuvre cohérente et l'établissement de rapports périodiques.

b) **Un enseignement et un apprentissage de qualité sont essentiels à la réalisation du développement durable.**

Les gouvernements devraient tirer parti des mécanismes de financement novateurs et des partenariats public-privé pour financer l'électrification des écoles et d'autres projets d'infrastructure pouvant aider à la réalisation de l'objectif d'une éducation primaire universelle de qualité. Il convient de rendre obligatoire l'enseignement pré-primaire et primaire et faire des efforts pour réduire les taux d'abandon scolaire. Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire d'accroître les investissements publics dans le développement et la prise en charge de la petite enfance et dans l'éducation pré-primaire, étant donnée la diffusion des nouvelles technologies et l'impact de ces dernières sur l'innovation et notre façon de faire les choses.

c) **Les programmes en faveur de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes ainsi que de l'éducation et de l'emploi des jeunes doivent être renforcés.**

L'égalité des chances en matière d'éducation et d'emploi est nécessaire pour promouvoir une croissance inclusive, réduire les inégalités et aider à combattre les résultats négatifs liés au genre tels que la violence sexiste. Il faudrait prendre des mesures urgentes pour remédier à la situation des jeunes qui manquent d'emploi, d'éducation ou de formation, afin d'atténuer les effets négatifs de l'« explosion démographique de la jeunesse ». Les gains d'efficacité découlant des nouvelles technologies offrent des

possibilités de tirer parti de l'atout que représentent les jeunes. Conformément à l'Agenda 2063, les pays d'Afrique doivent élaborer et promouvoir des politiques visant à améliorer tant l'accès des femmes et des jeunes aux moyens de production (y compris le financement) que leur contrôle sur ces moyens.

d) **Il faut s'efforcer de remédier aux inégalités afin de susciter une plus grande adhésion aux objectifs de développement durable.** Pour ce faire, il importe de veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées pour soutenir des programmes axés sur la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'accroissement de la demande globale de biens et de services dans les deux quintiles de revenus les plus faibles afin de porter leurs revenus à des taux de croissance supérieurs aux moyennes nationales. Ces mesures devraient être complétées par des programmes de protection sociale universelle bien ciblés pour ces catégories de revenus.

e) **Les mécanismes de financement doivent être renforcés.** Pour parvenir à un développement durable, les pays d'Afrique doivent mobiliser de ressources additionnelles provenant de sources multiples et investir pour cela massivement dans les infrastructures et les services sociaux. Les gouvernements africains doivent concevoir des mesures leur permettant d'augmenter leur marge de manœuvre budgétaire, notamment en renforçant les mécanismes d'administration fiscale, en élargissant l'assiette fiscale et en éliminant les échappatoires permettant d'éviter à payer des impôts, en accordant la priorité aux dépenses (développement des infrastructures, amélioration de l'accès à l'éducation et aux services de santé, etc.), qui ont un impact significatif sur les groupes à faibles revenus et en limitant les dépenses publiques. L'emprunt intérieur, le financement extérieur et l'émission de titres d'emprunt pour les dépenses prioritaires essentielles (telles que l'éducation, les soins de santé et le développement des infrastructures) devraient être envisagés. Les États membres doivent accélérer la transition vers une zone de libre-échange continentale pleinement fonctionnelle pour stimuler le commerce intra-africain, créer des emplois et accélérer la croissance économique.

f) **Des efforts doivent être faits pour faciliter le développement des marchés des capitaux.** L'Afrique doit s'attaquer à un certain nombre de blocages structurels si elle veut promouvoir la croissance et le dynamisme des marchés des capitaux. Par exemple, l'absence de marchés secondaires actifs et liquides limite la transparence et la formation des prix et, par voie de conséquence, encourage les investisseurs à adopter des stratégies d'achat et de conservation des valeurs. Il est possible de remédier aux problèmes de coûts de transaction élevés, de droits de propriété ambigus, de lacunes en matière d'information et d'un vaste secteur informel en réduisant le coût de l'activité économique, en améliorant l'éducation et la transparence, en réglementant plus efficacement les marchés financiers, en créant des produits financiers nouveaux et novateurs et en élaborant des stratégies pour encourager les petites entreprises privées à s'introduire en bourse. En outre, les plateformes de commerce en ligne qui offrent aux investisseurs un accès direct au marché et leur permettent d'exécuter des transactions par eux-mêmes sans passer par des courtiers peuvent stimuler l'activité du marché.

g) **Des efforts doivent être faits pour renforcer les systèmes de données et les capacités.** Afin de pouvoir prendre les décisions politiques qui s'imposent et de faciliter les comparaisons au sein des pays et entre eux, tous les bureaux nationaux de statistique d'Afrique doivent renforcer leurs capacités de collecte et d'analyse de données sur

un large éventail de questions socioéconomiques et environnementales. Des données à jour et bien ventilées permettent d'analyser en permanence l'impact des politiques macroéconomiques et microéconomiques sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'éducation, le travail, l'environnement, les mécanismes de protection sociale et d'autres questions clés. Des données ventilées par âge, sexe, revenu et situation géographique sont nécessaires pour assurer une évaluation précise des progrès accomplis dans divers domaines, ainsi que pour situer et classer les lacunes et les difficultés. Les bureaux nationaux de statistique, avec l'appui des partenaires de développement, doivent mettre à jour leurs systèmes statistiques et leurs plans de collecte de données afin de satisfaire aux exigences des deux programmes en matière de rapports.
